



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 15032

Texte de la question

M Leon Vachet demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, de l'informer sur le nombre de creation de postes d'enseignant dans les ecoles maternelles pour l'annee scolaire 1989-1990, dans le departement des Bouches-du-Rhone. D'apres l'information dont il dispose, il semble que le nombre envisage soit notoirement insuffisant compte tenu de l'augmentation d'effectif.

Texte de la réponse

Reponse. - Les mesures de carte scolaire ne sont pas a cette epoque de l'annee definitivement arretees dans le departement des Bouches-du-Rhone ou un certain nombre de postes sont encore en reserve ; ils permettront d'assurer des ouvertures le jour de la rentree au vu des effectifs reellement accueillis. En tout etat de cause, l'elaboration des mesures de rentree sont de la competence des inspecteurs d'academie, directeurs des services departementaux de l'education. Aussi est-ce l'inspecteur d'academie des Bouches-du-Rhone, a qui le texte de la question ecrite est transmis, qui lui donnera les informations qu'il demande sur le nombre de classes maternelles ouvertes dans les Bouches-du-Rhone.

Données clés

Auteur : [M. Vachet L•on](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15032

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2876